

Élections départementales et régionales 2021

Les prochaines élections départementales et régionales auront lieu les dimanches 13 et 20 juin 2021.

S'inscrire sur les listes électorales

Votre inscription doit se faire au plus tard le vendredi 07 mai 2021.

2 possibilités s'offrent à vous pour procéder à votre inscription :

- en vous présentant personnellement à la mairie aux horaires d'ouverture avec votre pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Une permanence exceptionnelle se tiendra le vendredi 7 mai de 13h30 à 16h00.

- vous pouvez utiliser le formulaire « cerfa 12669*02 », joindre les pièces exigées et transmettre le tout à la mairie par voie postale au 260 chemin de l'Église 38140 CHARNÈCLES, par mail à accueil@ville-charnecles.fr ou directement dans la boîte à lettres. Ce formulaire est disponible sur le site internet de la commune, rubrique MAIRIE / Vos démarches.



Vérifier son inscription

Pour vous renseigner sur votre commune d'inscription et sur le bureau de vote dans lequel vous êtes inscrit, vous pouvez utiliser le téléservice en vous connectant sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE> (lien disponible sur le site de la commune, même rubrique que ci-dessus).

La carte électorale

Seuls les nouveaux inscrits et les jeunes majeurs recevront leur carte par courrier à leur domicile :

- au plus tard 3 jours avant le scrutin quand une élection est prévue ;
- ou au plus tard le 30 avril de l'année suivante si aucune élection n'est prévue.



Si votre carte comporte une erreur, il convient d'en avvertir la mairie.

Si votre carte ne vous a pas été distribuée avant le scrutin, elle est conservée au bureau de vote. Vous pourrez alors la récupérer en présentant une pièce d'identité.

Votre carte est valable jusqu'à son remplacement par la suivante. Les nouvelles cartes sont établies lors des opérations de refonte des listes électorales, en général tous les 3 à 5 ans.

En cas de perte, si vous êtes bien inscrit, vous pourrez voter en présentant votre carte nationale d'identité. Vous pouvez également demander à la mairie une attestation d'inscription.

Sondage pour l'aménagement d'une maison en centre-village

Vous avez été nombreux à nous faire part de vos suggestions pour la réhabilitation de la maison dite « Cleyet » en centre-village. Nous vous en remercions vivement.

Vous pouvez encore nous faire parvenir vos idées jusqu'au 11 avril, dans la boîte à lettres de la mairie, ou par mail à l'adresse :

participationcitoyenne@ville-charnecles.fr



Chenilles processionnaires



Un développement de la présence de chenilles processionnaires du pin est constaté depuis plusieurs années sur notre commune. Ces chenilles possèdent des poils urticants pouvant provoquer chez l'homme et les animaux de violentes réactions allergiques (démangeaisons, problèmes respiratoires, ...).

La vigilance est donc de mise, en évitant tout contact avec les chenilles, les nids et les zones potentiellement infestées. De plus, les poils urticants de la chenille se détachent très facilement lors d'un contact ou sous l'effet du vent.

Comment lutter au printemps ?

- **Mettre en place des éco-pièges** sur le tronc des arbres infestés par les cocons blancs des chenilles processionnaires. Cet outil se compose de trois parties distinctes dont une cordelette fixée sur le tronc de l'arbre, un tuyau reliant la cordelette à un sac récepteur à chenilles, et enfin un sac rempli de terre dans lequel les chenilles vont s'enterrer. Cette technique n'utilise ni produits insecticides, ni phéromones. Une fois toutes les processions terminées (mai), il suffit de décrocher le sac et de l'amener à la déchetterie (appeler avant car certaines déchetteries ne les prennent pas). Vous trouverez des éco-pièges en jardinerie, mais vous pouvez aussi les construire vous-mêmes.



- **Pratiquer l'échenillage** en enlevant les nids par coupage des branches et incinération.
- **Accueillir des mésanges** dans nos jardins en installant des nichoirs à mésanges. Les mésanges et les coucous, insensibles aux poils urticants, sont des prédateurs naturels des chenilles processionnaires.



Soutien à l'activité des acteurs économiques : rappel

Nous avons diffusé le mois dernier à tous les acteurs économiques du village un appel à coordonnées pour enrichir la communication autour de vos activités qui participent à la vie de notre village.

Si vous voulez apparaître sur le site internet et le futur annuaire économique de la commune, n'oubliez pas de nous retourner la fiche d'inscription dans les plus brefs délais.

Bibliothèque : nouveaux horaires

Les horaires de la médiathèque de Charnècles, à considérer pour le mois d'avril, sont :

Lundi et mercredi : 16h - 18h45

Samedi : 10h - 12h30

Y compris pendant les vacances scolaires et la période de confinement. Nous vous invitons à consulter régulièrement notre portail www.biblio-paysvoironnais.fr pour connaître les éventuelles modifications d'ouverture.

Pensez à remplir votre attestation si la bibliothèque est à plus de 10 kms de chez vous, motif n°4 « Déplacement pour se rendre dans un établissement culturel ». Sinon, un justificatif de domicile est suffisant.

Comme c'est le moment de préparer les jardins et vos semis, nous vous proposons en ce moment une sélection de documents sur le jardinage, les plantes et les graines, pour petits et grands ! A découvrir et emprunter directement sur place.

En parallèle, n'oubliez pas que la grainothèque est disponible à la médiathèque !

Le principe : des semences à partager et échanger ! Prenez, déposez, librement les graines qui vous plaisent. La Grainothèque vise ainsi à mettre gratuitement à disposition des usagers des sachets de semences de légumes, fruits, plantes aromatiques et fleurs. Fondé sur la notion de libre partage, le principe est que chaque personne qui prend des graines en redépose à son tour, mais pas nécessairement de manière simultanée. Assurez-vous juste pour le bien être de tous, de n'utiliser aucun engrais chimique et d'introduire des semences mûres, reproductibles, non hybrides.

Budget participatif

Conformément à notre programme électoral, nous envisageons de mettre en place dès 2021 un budget participatif pour des projets proposés par les habitants. Mais qu'est-ce qu'un budget participatif ?

Les budgets participatifs ont été créés pour développer la participation des citoyens, recréer du lien social et retisser un lien de confiance avec le politique. Ils répondent plus généralement à l'aspiration d'une démocratie plus participative, plus directe et plus concrète. Ils sont une nouvelle forme de participation des citoyens. Ils n'ont pas vocation à se substituer à la démocratie représentative, mais bien à l'enrichir et la renouveler dans ses pratiques.

Déchèteries - horaires d'été

Le 16 mars, les déchèteries du Pays Voironnais sont passées en horaires d'été.

HORAIRES D'ÉTÉ*

DE FIN MARS À FIN OCTOBRE



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
La Buisse	8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30					8 h 30 à 12 h et 13 h à 18 h
Coublevie	13 h 30 à 18 h 30					
Moirans Tullins Le Pin St-Nicolas de Macherin	13 h 30 à 18 h 30	Fermé	13 h 30 à 18 h 30	Fermé	13 h 30 à 18 h 30	
Rives Montferrat	Fermé	13 h 30 à 18 h 30	Fermé	13 h 30 à 18 h 30	13 h 30 à 18 h 30	

Cérémonie du 19 mars 2021



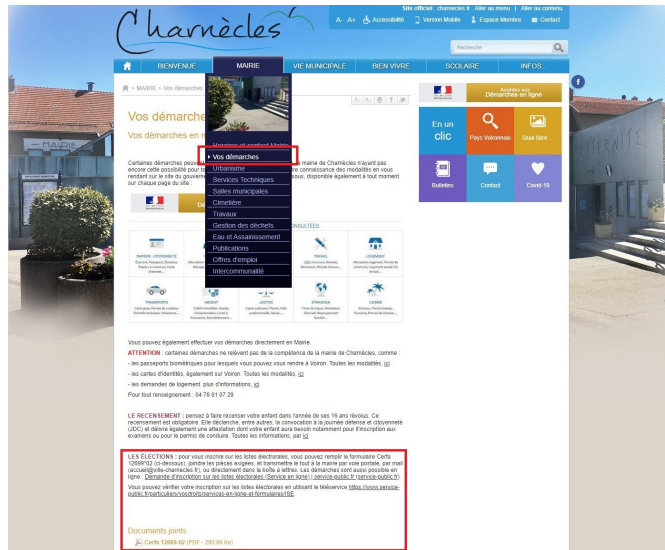
En raison des mesures sanitaires, la commémoration du 59ème anniversaire du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie s'est tenue en comité restreint devant le monument aux morts. Un hommage aux victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc a été rendu en présence de conseillers municipaux, de représentants de l'amicale des anciens combattants de Charnècles, et de leur porte-drapeau.



Aujourd'hui sur le web

Dans chaque bulletin nous vous présenterons une rubrique de notre site internet <http://www.charnecles.fr>

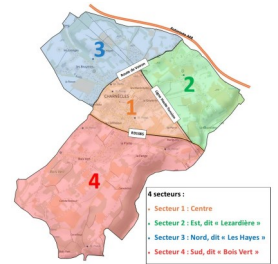
Comme indiqué en première page, vous pouvez trouver dans la rubrique « Vos démarches » de l'onglet « MAIRIE » des liens vers les possibilités de démarches en lignes, pour tout ce qui concerne l'état civil, le recensement, les élections et bien d'autres choses. Cette page sera complétée au fur et à mesure de l'arrivée de nouvelles possibilités.



Alerte SMS

Nous vous avons présenté il y a quelques mois le dispositif d'alerte par SMS complémentaire des moyens d'alerte et d'information en cas de d'activation du Plan Communal de Sauvegarde. N'oubliez pas de vous y inscrire, en suivant la procédure depuis le site internet de la commune.

<http://www.charnecles.fr>, rubrique BIENVENUE / Plan Communal de Sauvegarde



Marché d'Automne

À noter dans vos agendas : cette année la date retenue pour le Marché d'Automne est le dimanche 10 octobre 2021.



Nuisances sonores : règles de bon voisinage

Les travaux de bricolage (perceuse, scie, ...) et de jardinage (tondeuse, motoculteur...) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **lundi à vendredi** : de **8h à 20h**
- **samedi** : de **8h à 12h** et de **15h à 19h**
- **dimanche et jours fériés** : de **9h à 12h**



Contacts

- **Accueil mairie** : 04.76.91.07.29 - accueil@ville-charnecles.fr
- **Service périscolaire** : scolaire@ville-charnecles.fr
- **Urbanisme** : urbanisme@ville-charnecles.fr
- **CCAS** : ccas@ville-charnecles.fr

Horaires d'ouverture au public de la mairie (en orange, accueil téléphonique uniquement)

Lundi, mardi, mercredi et jeudi : 9h - 12h
Lundi : 15h30 - 17h30
Jeudi : 15h30 - 17h30
Vendredi : 13h30 - 16h